

Présents : PREAUX Patrice, CARBONNIER Nicolas, AUGUSTA Bérengère, BRILHAULT Géraldine, DEDEYAN Thierry, MAGNE Michel, VOISIN Éric.

Absents excusés : DENIARD Schéhérazade et BARD-MALHOUITRE Pierre

Mme Deniard donne son pouvoir à PREAUX Patrice

Le compte rendu du conseil municipal du 8 avril 2022 est validé à l'unanimité.

1- Bail de la Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s MAM

Le bail actuel prend fin au 31 aout 2022. Il faut le réactualiser. La commission Petite Enfance va se charger d'examiner le document afin qu'il soit prêt pour le 1er septembre 2022.

2- Tarifs des prestations périscolaires pour la rentrée 2022.

Le mail expose que le tarif du repas facturé aux familles devra certainement être augmenté pour la prochaine rentrée scolaire. Yvelines Restauration a déjà engagé une hausse tarifaire que la commune a accepté lors du dernier conseil municipal. Une autre augmentation liée au contrat (la révision annuelle) est prévue avant septembre. Le maire espère avoir connaissance de cette augmentation pour le prochain conseil municipal afin de décider du tarif de facturation des repas de la cantine scolaire pour la rentrée de septembre 2022.

Les tarifs de garderie scolaire n'ont pas évolué depuis septembre 2014 malgré la décision d'ouvrir la garderie à 7h00 à la place de 7h30, en 2017. Il est proposé de réévaluer ces tarifs pour la rentrée scolaire 2022/2023.

Pour mémoire, les tarifs actuels sont pour la garderie du matin (7h00-8h35) : 2.40€ ; la garderie du soir dite "première partie" (16h15-17h30) : 2.40€ et pour la garderie du soir (16h15-19h00) : 4.00€

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants à partir du 1^{er} septembre 2022 :

- Garderie du matin (7h00-8h35) : 2.50€
- Garderie du soir "première partie" (16h15-17h30) : 2.50€
- Garderie du soir (16h15-19h00) : 4.00€.

3- Proposition d'abonnement au Courrier de Mantes

Le Courrier de Mantes propose à la commune de prendre en charge la moitié de l'abonnement des administrés. L'abonnement annuel s'élève à 81.60€ soit 40.80€ à la charge de la commune et 40.80€ restants à la charge du journal. A l'unanimité des membres présents, l'offre est déclinée.

4- Adhésion à la mission locale du Mantois

La commune cotise à La Mission Locale du Mantois depuis 2014. La cotisation s'élève à environ 337€ par an. Le bilan 2021 indique que quatre jeunes auraient été pris en charge. La commune doit-elle continuer à adhérer au vu du coût annuel et du nombre de personne pris en charge. Le conseil municipal décidera de maintenir son adhésion ou non suite au compte rendu de la réunion du 30 mai.

Questions diverses

QD1- Le maire expose les idées de sortie des anciens. Elle ne pourra pas avoir lieu courant juin mais seulement en septembre. Sur les cinq propositions, les élus en retiennent deux. L'entreprise organisatrice sera recontactée pour organiser l'un des deux en fonction des possibilités.

QD2- La commune a reçu un devis pour des photographies aériennes de la commune. Il est refusé. Un administré habilité à effectuer ce travail va être contacté.

QD3- Sept personnes ont, à ce jour, répondu à l'appel de bénévole pour le Comité Chaufour Embelli.

QD4- Il est prévu de repeindre la salle du conseil municipal, de changer les luminaires et des solutions sont cherchées pour le sol.

QD5- Des problèmes avec la ligne de bus à destination de Vernon (ligne 74) sont exposés. Ces perturbations sont dues à des travaux qui dureront jusqu'au 7 juillet 2022. Une information sur Panneau Pocket sera diffusée.

QD6- Deux élus sont intervenus à l'école pour faire un point d'ordre général, rétablir les lignes téléphoniques et sécuriser l'accès à internet.

QD7- Carbonnier Nicolas va suivre une formation dans le cadre du label villes et villages fleuris.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.